

## TÉLÉTRAVAIL PENDANT LA PERIODE DES JEUX OLYMPIQUES

Point transverse qui mérite d'être évoqué à la demande de la CFTC « Télétravail jusqu'à 5 jours par semaine à la DFA pendant la période des jeux olympiques ».

La note de la DRH du 5 février 2024 envoyée aux directrices et directeurs de la Ville de Paris indique dans son paragraphe 1 « **Un cadre assoupli pour les fonctions télétravaillables** »

Or, lors de la dernière réunion des OS, il a été suggéré par la dfa pendant cette période de trouver des itinéraires bis et que le télétravail serait donné au cas par cas, pour les agents. A la réunion de la préparation du CST du 4 juin, le document de travail et la note de la drh ont été relus mais aucune précision et clarté réelles sur le projet de service de la DFA n'apparaissent. Il est précisé qu'il y aura des possibilités de télétravailler comme indiqué sur le document de travail.

Nous rappelons qu'aucune communication n'a été faite auprès des agents de la DFA sur la possibilité de télétravailler et de leurs critères afin de prendre connaissance des possibilités télétravaillé dans la période s des JO.

Pour la CFTC cette proposition ne présente pas un assouplissement du travail, bien au contraire, un changement de parcours qui peut rallonger le temps de trajet, avec une surpopulation dans les transports compte tenu de l'évènement.

Nous rappelons que cela constitue à ce titre une circonstance exceptionnelle permettant de déroger à l'organisation habituelle du télétravail, conformément au titre 8 du cadre général du télétravail relatif au télétravail lors de circonstances exceptionnelles.

Des agents passent déjà 1h à 2H00 par trajet dans les transports quand tout va bien et si l'on rajoute des itinéraires bis cela peut multiplier par 2 le temps de trajet pour se rendre au travail, sans compter des incidents et imprévus éventuels (colis oublié, panne technique, train immobilisé, absence de chauffeur etc...). Et possibilité d'une canicule, malaise et autres ....

La CFTC rappelle le rôle du CST quant aux questions liées aux conditions de travail à l'organisation du travail.

Par conséquent, La CFTC souhaite que la DFA, direction active, pragmatique et productive, suive les recommandations de la note de la DHR, d'autant plus que la cartographie actée aux dernières instances permet de télétravailler à 100% dans **des périodes exceptionnelles**, ce qui est le cas pour la période des Jeux Olympiques et Para Olympiques.

***Ci-joint l'affiche publicitaire pris sur le Quai de la Gare de Lyon en Février 2024, en partenariat avec la ville de Paris et Paris France Mobilité (Paris IDF) le télétravail c'est gagner du temps***

***La CFTC souhaite 5 jours de télétravail pour tous sur la base du volontariat et espère que la DFA qui porte des valeurs, dont de la bienveillance acte les 5 jours de télétravail.***